

MAP

MAGAZINE

snetaa
FO

SALAIRES

UN MINISTÈRE À LA RECONQUÊTE
DE SES TROUPES

PROJET D'ARRÊTÉ

SUR L'ÉVALUATION DU
CHEF-D'ŒUVRE EN BAC PRO

MUTATIONS

LE GRAND FOUTOIR

ET + ENCORE

DIPLÔMES PRO DÉFENDONS-LES !

BAC PRO

NOUVELLE CERTIFICATION
INTERMÉDIAIRE

CONTRACTUELS

L'INCERTITUDE
AU QUOTIDIEN

VIE D'ENSEIGNANT

À L'ÉCOUTE DES
ÉLÈVES ALLOPHONES

ÉDITO

EDILLO

POUR AMÉLIORER LA VIE DES PLP ET CPE !

À la veille de notre conseil national, l'actualité est intense : réforme des retraites, violence au cœur de notre quotidien, droit des femmes, lutte contre les violences sexuelles, Césars, élections municipales, montée de toutes les radicalités, etc.

L'épidémie de coronavirus prend le pas sur tous les sujets en ce moment car il s'agit de la santé de tous. C'est un sujet mondial ; on voit bien que les décisions nationales sont interdépendantes des autres pays. C'est assez vrai pour la plupart des combats qui nous animent. À la fois on veut des décisions au plus près de notre quotidien et de l'autre, nos yeux sont rivés sur le monde.

Ce n'est qu'un reflet d'un monde globalisé, interconnecté par la révolution internet. Cela oblige à muscler nos valeurs et, en premier lieu notre solidarité. Je suis tenté de parler de... fraternité.

Le monde a les yeux rivés sur un virus. C'est la troisième épidémie mondiale en 15 ans et on se rend compte que nos vies quasi virtualisées sont rattrapées par ce qu'elles ont de plus essentiel. De plus simple : la vie, la santé, la mort, l'amour.

À situation exceptionnelle, notre syndicat s'adapte pour que les fonctionnaires qui nous mandatent soient les mieux représentés ; c'est ainsi que la journée de carence n'est pas appliquée quand on est contraint d'être en arrêt de travail en cas de covid-19. Ce n'est qu'un exemple.

Au SNETAA, nous poursuivons les discussions pour arracher toutes les améliorations pour les PLP dans le cadre de la transformation de l'enseignement professionnel. C'est ainsi que nous avons enfin obtenu réponse à la question de l'absence d'un collègue en co-intervention, que nous avançons sur le CAPPEI, que nous avons fait des nombreuses propositions claires, simples sur le DI, le chef d'œuvre, la culture générale, la place des arts appliqués, la professionnalisation des diplômes, l'autorité du professeur, la création de nouveaux diplômes au sein de nos établissements. Nouveaux diplômes dont l'École doit absolument se saisir quand France compétences a validé plus de 1000 nouveaux diplômes de boîtes privées en dehors de l'Éducation nationale. Ils impacteront sévèrement nos LP, nos emplois si on ne se bat pas pour nous. C'est la raison pour laquelle nous menons toutes les discussions sans relâche, sans compter notre temps, déterminés par le quotidien des collègues et c'est ainsi que nous avons des résultats. La chaise vide permet - c'est vrai - de s'acheter une virginité à bon prix sans se préoccuper du quotidien des PLP.

La vie des PLP dans ce qu'elle a de plus concret, voilà ce qui nous guide au SNETAA.

L'objet de cet AP, c'est une nouvelle fois d'éclairer les adhérents PLP et CPE. Ce n'est pas de leur donner des ordres car les seuls ordres au SNETAA sont les mandats que se donnent eux-mêmes les adhérents lors des congrès. C'est la garantie de notre indépendance à l'égard de tout groupe de pression éloigné de la défense des intérêts matériels et moraux des PLP - et ils sont nombreux ; ils institutionnalisent la solitude quand nous prônons partout la solidarité.

Notre conseil national, instance de militants, s'obligera encore à ne pas débattre dans le vide mais portera ce que les PLP veulent pour eux-mêmes. Nous nous organiserons pour faire encore mieux aboutir nos revendications. Ensemble. Solidairement.

LIBRES. ÉGAUX. FRATERNELS.



Pascal VIVIER
Secrétaire général

SOMMAIRE



ACTUALITÉS

04

PROJET DE DÉCRET SUR LA NOUVELLE CERTIFICATION
PROJET D'ARRÊTÉ SUR L'ÉVALUATION DU CHEF-D'ŒUVRE
MUTATIONS : LE GRAND FOUTOIR...
SALAIRES : UN MINISTÈRE À LA RECONQUÊTE DE SES TROUPES

APPRENTISSAGE

06

LE SOAP DE L'APPRENTISSAGE : SAISON 2

EN COUVERTURE

08

DÉFENDRE LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS ET LES FORMATIONS EN LP

VIE D'ENSEIGNANT

10

ÉLÈVES ALLOPHONES, CONTRACTUELS, PROFS ÉPUIÉS, CPE ET INTERNAT

BRÈVES

12

CULTURE

14

IAP
MAGAZINE

L'AP N° 582
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**

RÉDACTION

SNETAA-FO 24 rue d'Aumale 75009 Paris
Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org
CPPAP 0120 S 07264 ISSN 1273 5450
Directeur de la publication : Pascal VIVIER
Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI
Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO
Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT
Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO
Mise en page : Tony GIRARDIN
Illustration : Zaitchick, Colm
Images : 123rf.com | Imprimé en France

PROJET DE DÉCRET SUR LA NOUVELLE CERTIFICATION

INTERMÉDIAIRE EN BAC PRO

La Dgesco (direction générale de l'enseignement scolaire) a consulté les organisations syndicales sur la mise en œuvre de la nouvelle certification intermédiaire en bac pro. En tant que premier syndicat de l'enseignement professionnel, le SNETAA-FO était bien sûr présent.

Un projet de décret nous a été présenté ; il prévoit la fin de l'obligation pour les élèves de bac pro de se présenter à un diplôme de niveau 3, dit diplôme intermédiaire (DI), en classe de première, à l'issue de la session 2020. Ce DI serait remplacé par une attestation délivrée par le recteur. Le projet acte, par ailleurs, la suppression du BEP à l'issue de la session 2021 (fin de l'inscription au RNCP - répertoire national des certifications professionnelles - en 2023).

Cette attestation intermédiaire au bac pro sera délivrée en fin de première bac pro sur la base d'une moyenne générale obtenue à partir de la moyenne des notes d'enseignement général (y compris PSE et économie-droit) et de la note d'enseignement professionnel.

Trois cas de figure sont envisagés...

- l'élève obtient moins de 09/20 à la moyenne générale : il n'obtient

pas son attestation intermédiaire ;

- il a 10/20 et plus à la moyenne générale : il obtient son attestation intermédiaire, sans précision de la moyenne obtenue ;
- l'élève a au moins 09/20 et moins de 10/20 à la moyenne générale : il pourra alors être rattrapé. En prenant en compte l'appréciation des PFMP, et/ou l'appréciation sur le comportement, les efforts entrepris... après avis du CPE (demande du SNETAA).

Pour la délivrance de cette attestation, la Dgesco a proposé la mise en place d'une commission pédagogique, qui se réunirait après la tenue du conseil de classe du 3^e trimestre. Elle serait composée du chef d'établissement, du professeur principal de la classe, du DDF, du CPE, et au moins d'un PLP d'enseignement général et un d'enseignement professionnel. Le SNETAA-FO a défendu sa proposition initiale : reconnaître pleinement les PLP, et donc renforcer le poids du conseil de classe du 3^e trimestre en lui attribuant la décision d'attribution de l'attestation.

Le SNETAA-FO voit dans la refonte du DI l'occasion de supprimer des CCF devenus obsolètes voire une ineptie chronophage pour la très grande majorité



des professeurs de LP. Cela permettra de récupérer de 40 à 100 heures pour enseigner programmes et référentiels, et renforcer ainsi la professionnalisation des diplômes et les enseignements fondamentaux.

PROJET D'ARRÊTÉ SUR L'ÉVALUATION DU CHEF D'ŒUVRE EN BAC PRO

Un projet d'arrêté définissant les modalités d'évaluation du chef d'œuvre en bac pro est en discussion.

Ces modalités sont très proches de celles entérinées pour le CAP par l'arrêté du 28 novembre 2019 : un oral terminal de présentation du chef d'œuvre à hauteur de 50 % de la note finale, ainsi qu'une note de contrôle consignée sur le livret scolaire du lycée (LSL) dont on nous annonce un déploiement à la rentrée scolaire 2020 en LP à hauteur de 50 % également.

Pour le bac pro, les compétences éva-

luées au cours de l'oral sont un peu plus étendues ; sont introduites notamment : « la capacité à montrer en quoi la réalisation du chef d'œuvre relève de la démarche de projet », « la capacité à analyser les particularités et difficultés du travail en autonomie », « l'aptitude à transposer la démarche de projet adoptée pour le chef d'œuvre, durant ses PFMP et dans sa future pratique professionnelle ».

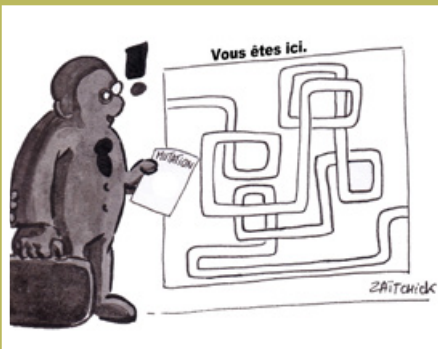
La durée de l'oral est allongée à 15 minutes : 5 minutes de présentation du chef d'œuvre (idem au CAP) et 10 minutes d'échange avec les examinateurs.

Le coefficient affecté à cette épreuve devrait être augmenté ; ce point reste encore à trancher.

Le SNETAA-FO a encore réclamé que soient organisées au plus vite des formations de qualité, en présentiel, afin d'aider efficacement nos collègues. Nous avons également porté l'urgence absolue de mettre à disposition une grille de suivi des activités des élèves pour les collègues déjà engagés dans le chef d'œuvre depuis le début de l'année scolaire en CAP d'une part, et d'autre part la nécessité de réfléchir au plus vite à une grille d'évaluation pour l'oral terminal.

MUTATIONS :

LE GRAND FOUTOIR...



C'est l'expression qui convient pour qualifier la communication des résultats que les participants au mouvement interacadémique ont reçu individuellement. C'est la première fois que le ministère utilise cette méthode pour aviser les collègues, sans en référer en plus aux organisations syndicales. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, la loi dite de « modernisation de la fonction publique », qui n'a en fait pour objet, entre autres, que de tirer le droit syndical vers le bas, empêche désormais les représentants du personnel d'avoir accès aux décisions de l'administration quand celles-ci comportent des données nominatives. Le SNETAA-FO s'est fermement opposé à cette loi et demande toujours qu'elle soit abrogée !

Et c'est ainsi qu'on ne compte plus les erreurs de barèmes, les collègues affolés ou furieux du grand amateurisme dont a fait preuve le ministère pour régler la question des mutations.

Le SNETAA-FO a donc réagi très vite en mettant en place un service d'écoute et d'information aux collègues qui souhaitent contester la décision prise à leur égard. Fort de son expérience dans le domaine des mutations, le SNETAA a rassuré et conseillé des dizaines et des dizaines de PLP désemparés.

Nous vous recommandons en conséquence de vous rapprocher du SNETAA pour formuler un recours contre votre nouvelle affectation dans les 2 mois qui suivent la date de la décision de cette affectation. Ne laissez pas passer votre chance d'améliorer votre situation : prenez contact avec le SNETAA-FO par téléphone au 01 53 58 00 30 ou par mail à mutations@snetaa.org !

SALAIRES : UN MINISTÈRE À LA RECONQUÊTE

DE SES TROUPES !

Le projet de réforme des retraites aura eu pour seul mérite de donner un coup de projecteur sur les salaires des enseignants et la lenteur de leur évolution de carrière.

Certains se satisfont de l'incorporation de leurs « jobs d'étudiant » dans le comptage des points-retraite. Ces périodes de travail apparaissent déjà dans le cas du dénombrement des trimestres de notre système de cotisation actuel. Quant à la hauteur du bénéfice de mettre en exergue des rémunérations étudiantes, il serait intéressant de connaître celles qui permettraient de rivaliser avec un salaire de fin de carrière !

Dans sa prise de conscience soudaine de ce triste état des lieux général, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé une revalorisation des salaires de début et milieu de carrière. Il s'est donné l'occasion de l'accompagner d'un objectif de « réorganisation du travail des enseignants » et de « redéfinition des ressources humaines ». On n'a donc rien sans rien dans ce bas monde... La traduction en termes d'augmentation concrète des salaires n'est pas encore fixée, ni pour les échelons concernés ni pour

son estimation mensuelle puisqu'il serait question d'une « dimension commune » et d'une « dimension au mérite ». Projection digne d'un roman d'anticipation ! Pour attirer les nouvelles vocations, une indemnité dégressive dite « d'attractivité du métier ». En revanche, la fidélisation sur la deuxième partie de carrière est éludée.

Pour l'heure, le ministère a lancé une grande consultation sur « Le métier de professeur du XXI^e siècle ». Il s'agit bien de se diriger vers une révision de la gestion des ressources humaines à l'Éducation nationale. Parallèlement, « une campagne de communication » sera déployée sur les réseaux sociaux dans le but de « valoriser les métiers de l'enseignement ». L'urgence est donc à la promotion du métier sans véritablement lui redonner de sa superbe.

Le SNETAA-FO exige l'abandon du projet de réforme des retraites et demande l'ouverture de négociations pour une réelle revalorisation des carrières pour tous et que les tâches, missions ou travaux supplémentaires soient convertis en décharge horaire ou rémunérés en sus du traitement de base.





LE SOAP DE L'APPRENTISSAGE : SAISON 2

Le torchon n'en finit pas de brûler entre les régions et le ministère du Travail sur la paternité des chiffres de l'apprentissage.

Si régions et ministère s'accordent sur une progression importante des inscriptions (353 000 contrats signés fin 2019), ils divergent sur les niveaux des formations bénéficiaires. Le ministère attribue cet essor aux diplômés du secondaire (+ 8 % du CAP au bac pro) qu'il cible en priorité depuis l'instauration de la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Les régions témoignent quant à elles d'un attrait de cette formule pour les formations du supérieur (+ 30 % d'apprentis en 2019) car les dispositions financières sont plus avantageuses.

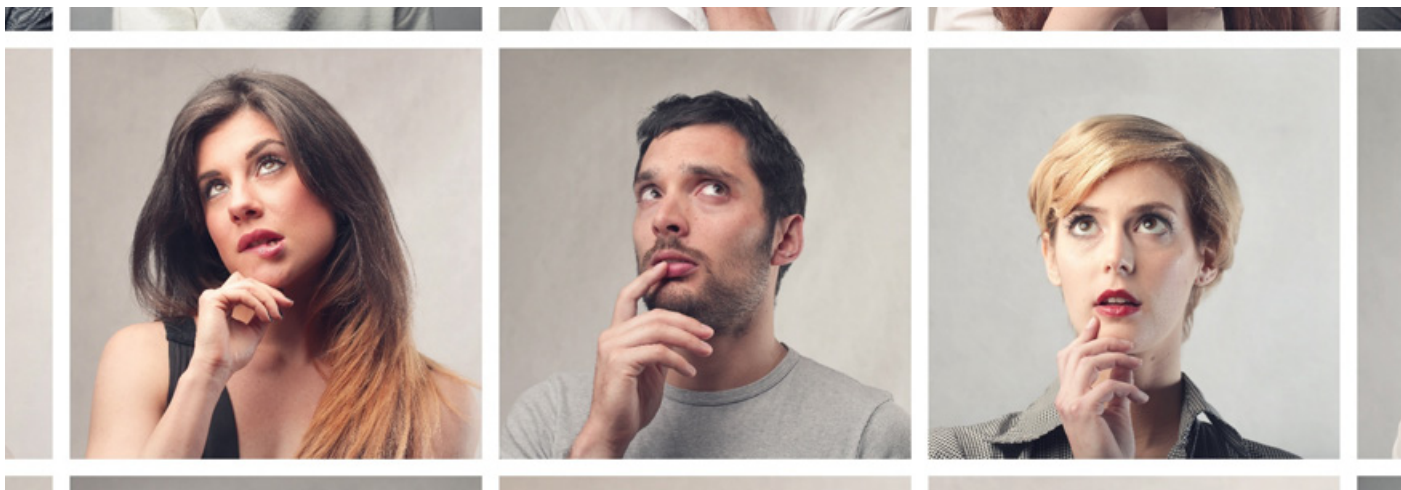
Néanmoins, la signature d'un contrat avec une entreprise reste une étape encore délicate pour bon nombre de postulants infra-bac et l'enthousiasme

général se garde bien de reconnaître que les ruptures de contrat en cours d'année sont non négligeables...

Une bataille d'effectifs qui trahit un objectif de rentabilité... Le financement des CFA par le principe du « coût-contrat » engage de fait une obligation de recrutement tous azimuts et, de préférence, dans des secteurs ne demandant pas un gros investissement dans l'aménagement de plateaux techniques onéreux. La rivalité avec les formations initiales sous statut scolaire en LP se transforme en un enjeu purement comptable. D'où l'explosion de la délivrance d'accréditations pour la création

de CFA d'entreprises depuis 2018. La justification d'une logique d'implantation de CFA selon les besoins du bassin d'emplois supplante celle d'un maillage égalitaire de la proposition de formations sur l'ensemble du territoire respectant les choix et intérêts des élèves.

Le SNETAA-FO rappelle son opposition à la mise en concurrence des établissements publics et privés de formation et revendique le maintien et le développement de formations initiales sous statut scolaire du CAP au BTS et à la licence pro.



amplifions la **MOBILISATION**

CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

REJOIGNEZ-NOUS !



PREMIER SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
24 RUE D'AUMALE 75009 PARIS | 01 53 58 00 30

www.snetaa.org

DÉFENDRE LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS ET LES FORMATIONS EN LP

C'EST DONNER LES MEILLEURES CHANCES À NOS ÉLÈVES DE S'INSÉRER DANS LA VIE ACTIVE !

On ne cessera pas de l'affirmer : le suivi d'une formation validée par un diplôme reste la valeur sûre d'une bonne insertion dans la vie active. Les résultats statistiques de la DEPP confirment d'année en année cette tendance ; même si, pour l'année 2019, il a été constaté une progression moins importante que pour les années précédentes (+ 0,7 point contre + 2,2 points en 2018).

En proportion, selon les diplômes, les BTS devancent toujours les autres niveaux avec un taux d'emploi de 67 % (+ 1,5 point) contre 48 % pour les baccalauréats professionnels et 31 % pour les CAP qui accusent un léger repli (- 1 point).

LE CHOIX D'UNE ORIENTATION POUR UNE INSERTION DANS LA VIE ACTIVE DE CHOIX !

Il n'est pas rare que les diplômés

professionnels cumulent plusieurs diplômes sur plusieurs niveaux ou même dans un autre secteur d'activité pour compléter leurs compétences ou bien s'ouvrir à d'autres capacités professionnels.

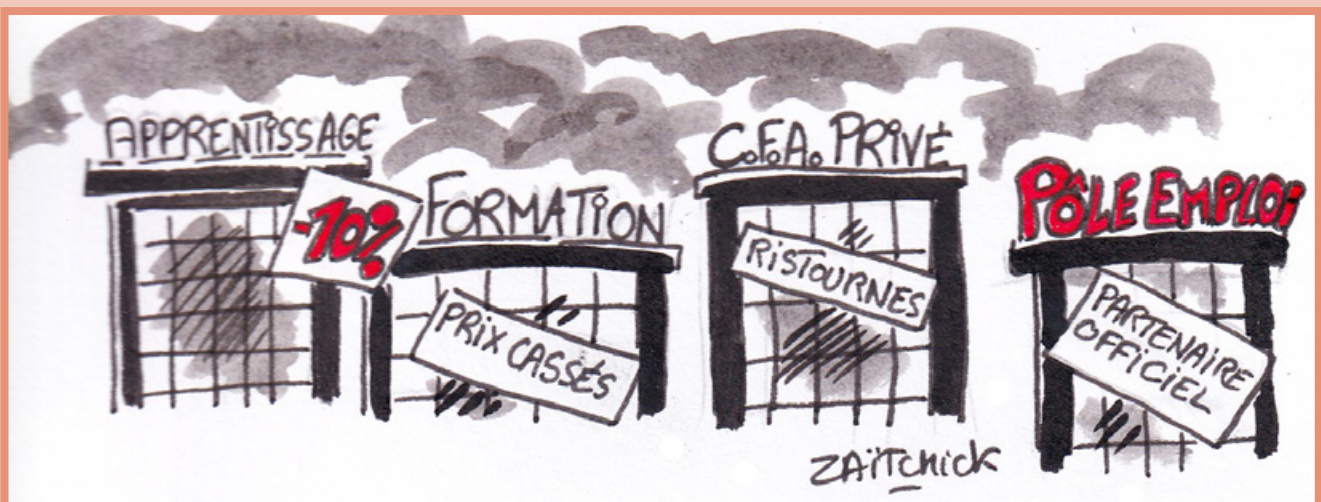
Les diplômés estiment, au final, que leur emploi est en lien direct avec leur formation diplômante initiale (63 %). Le facteur d'implication personnelle dans l'orientation vers une formation est primordial puisque « 55 % des sortants de lycée qui déclarent que leur orientation correspondait à ce qu'ils souhaitaient sont en emploi sept mois après la sortie ».

Ainsi, dans les deux situations, lorsque les élèves ont vraiment pu intégrer une formation de leur choix, ils s'impliquent, réussissent leur diplôme et se projettent plus sereinement dans une perspective de carrière. Sauf que les possibilités d'orientation des élèves se heurtent

de plus en plus à une limitation de l'offre des formations en LP. Soit parce que les places sont limitées en nombre d'élèves, soit par suppression pure et simple de sections jugées pas assez rentables ou trop coûteuses en fonctionnement. Cette situation d'orientation « par défaut » est pesante pour l'élève qui la subit. C'est également un échec pour le système scolaire qui se trouve incapable de pouvoir donner satisfaction à une demande de proximité.

PFMP, OBTENTION ET NIVEAU DU DIPLÔME, PERMIS DE CONDUIRE CONSTITUENT LE QUARTÉ GAGNANT D'UNE INSERTION RAPIDE ET PÉRENNE DANS LA VIE ACTIVE.

Les PFMP se révèlent en effet toujours comme un facteur déterminant dans la constitution d'un lien fort avec le monde de l'entreprise et permet la signature d'un contrat pour 20 % des élèves à l'issue de leur cursus de





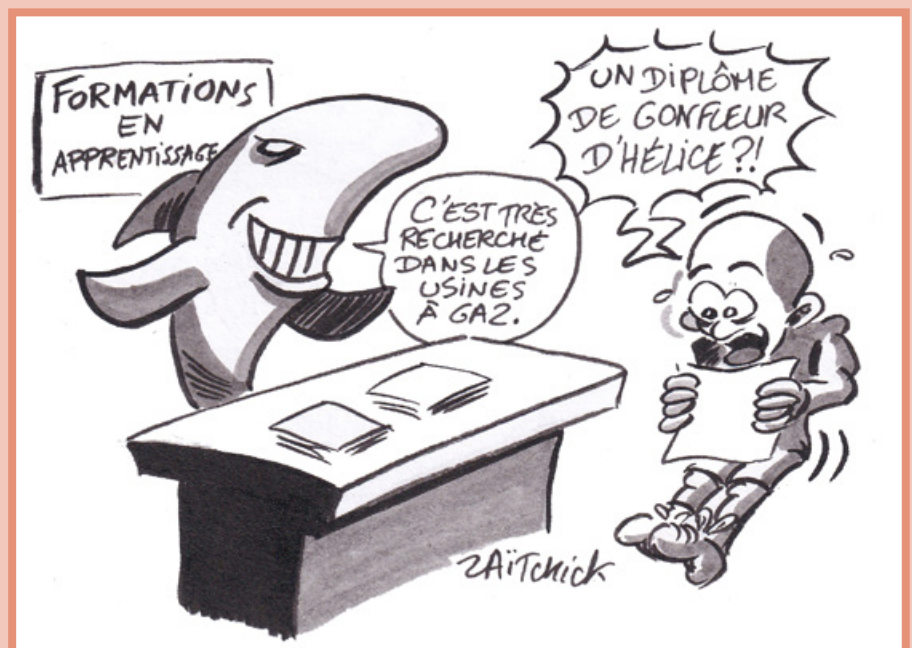
formation. Les entreprises favorisent tout de même les sortants diplômés : 24 % de sortants diplômés en CAP sont recrutés par leur entreprise de PFMP. S'ajoute l'incontournable détention du permis de conduire pour parfaire le profil type du néo-actif : 66 % en emploi pour ceux qui ont le permis contre 33 % pour ceux qui en sont dépourvus.

De proportion équivalente au CDD, le CDI progresse (+ 3 points) pour atteindre 38 % (33 % pour les CDD). Des secteurs sont plus propices à une forte et rapide employabilité à l'exemple de « l'hôtellerie-restauration-tourisme », des « transports, manutention, magasinage » (environ 60 %). Ceux qui ne parviennent pas à obtenir un contrat dans l'année suivant leur sortie du lycée et déclarés « inactifs », se tournent vers le suivi d'une nouvelle formation (voie scolaire ou alternance pour 41 % des inactifs) auxquels il convient d'ajouter les 17 % qui passent leur permis de conduire.

Valoriser la voie professionnelle, c'est

valoriser auprès du grand public les formations de nos établissements et la réussite des jeunes. Des milliers de jeunes réussissent dans l'enseignement professionnel sous statut scolaire grâce à la remotivation et à l'encadrement spécifique que les PLP ont su leur apporter.

Le SNETAA-FO demande une réelle promotion de la voie professionnelle sous statut scolaire pour être à la hauteur des enjeux et de la volonté affichée de notre ministre d'en faire une voie d'excellence.



A L'ÉCOUTE DES ÉLÈVES ALLOPHONES

Les élèves répertoriés comme « allophones nouvellement arrivés » représentent les jeunes nouvellement arrivés en France dont le niveau en langue française nécessite des besoins et un suivi éducatifs particuliers (Français Langue Seconde) pour une insertion réussie dans une classe de cursus ordinaire.

D'après les dernières données statistiques de 2017-2018, le nombre de ces élèves est en nette augmentation (+ 6,1 %). L'ampleur de ce contingent se concentre surtout sur quelques zones. En tête, figurent la Guyane et Mayotte qui comptabilisent les plus fortes proportions d'élèves allophones parmi leur effectif total (primaire et secondaire) : 36 % et 23 %.

Pour la plus grande majorité (61 %), ces élèves sont accompagnés soit dans le cadre d'un dispositif d'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), soit dans une classe de cursus ordinaire avec soutien linguistique (21 %). Un test de posi-



tionnement conditionne l'inscription dans un établissement et rend ainsi les démarches et l'accueil plus long dans le secondaire que dans le primaire.

Cette prise en charge est majoritairement effectuée au niveau collège en UPE2A (66 %) contre 45 % en lycée. En revanche, 10 % des élèves allophones demeurent sans soutien linguistique spécifique pour « manque de place, absence de dispositif dans la zone géographique de l'élève, attente d'une affectation ».

Enfin, les inscriptions en lycée pro-

fessionnel représentent 46 % des élèves allophones de lycée répartis en première année de CAP ou en seconde bac pro.

Le SNETAA-FO demande la création d'au moins un poste par LP avec la certification FLS et revendique le recrutement d'enseignants volontaires y compris en PLP.

Le SNETAA-FO exige que les jeunes accueillis dans ce dispositif soient comptabilisés dans les effectifs de l'établissement et qu'un nombre suffisant d'UPE2A soient créés.

CONTRACTUELS OU L'INCERTITUDE AU QUOTIDIEN...

Les droits syndicaux et collectifs des fonctionnaires ont clairement été attaqués par la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 (TFP). Or, quand les droits des titulaires sont menacés, que dire de ceux des contractuels... Et ce même si les directives européennes tendent à vouloir rapprocher les deux. En effet, les contractuels ne bénéficient pas de la protection du statut. Ils sont donc dans une continuelle situation d'incertitude à différents niveaux : pas de droit au renouvellement, pas de pérennité garantie sur poste, nomination tardive, retard de paie, difficulté à se

défendre face aux situations iniques et aux pressions hiérarchiques ou de collègues, licenciements facilités...

En faisant disparaître les commissions paritaires de mouvement et, par-là, le contrôle des syndicats sur les opérations, la loi de TFP aggravera de façon certaine le mouvement des contractuels. Avec des chefs d'établissement au pouvoir accru dans le recrutement via la multiplication des postes spécifiques, l'incertitude n'en sera que plus forte, comme celle que subissent les AED. Sans parler de la rupture conventionnelle à l'égard des contractuels. Pour les AESH, la situation est d'autant plus grave qu'ils subissent la politique de rigueur par la mutualisation développée par les PIAL.

Le tableau que nous vous dressons semble bien sombre. C'est bien parce qu'il correspond à la volonté de l'administration de faire entrer chaque agent

dans une relation la plus individuelle possible. Mais est-ce à dire que tout est joué ? Non, bien au contraire. Plus que jamais chacun doit défendre ses droits, surtout collectifs, et les non-titulaires plus que les autres. C'est le principe même du syndicalisme : mettre en commun ses forces pour défendre son emploi, ses conditions de travail. Plus les agents seront unis au sein d'un syndicat, plus le rapport de force sera équitable.

Le SNETAA-FO est le syndicat des contractuels, de tous les contractuels en lycée professionnel. Son expérience de syndicat majoritaire, son ancrage sur le terrain à tous les échelons font qu'il est le mieux placé pour vous conseiller, défendre vos droits, porter et vérifier vos dossiers.

**Contractuels en LP,
vous n'êtes pas sans droits :
REJOIGNEZ LE SNETAA-FO !**

PROFS ÉPUISÉS !

« Je suis atrocement fatiguée ». C'est ainsi qu'une prof de français parle de son métier. Elle dénonce des tâches chronophages, un manque chronique de moyen, des difficultés à mettre en place des réformes qui s'enchaînent. Le pire dit-elle, c'est de ne plus rien comprendre à mon métier : « Je ne sais plus ce que je dois faire et à quoi je sers. »

Cet état d'épuisement et de stress est aggravé par la multiplication des incivilités de la part des élèves et quelques fois par un sentiment de mépris de la hiérarchie.

Certains disent « vivement la retraite ! » Quand les profs pourront-ils partir à la retraite ?

Nouvelle question, nouvelle souffrance. Les jeunes évitent d'y penser. Les autres comptent les années en se disant « ouf ! La réforme des retraites ne me concerne pas » ou alors « Zut moi je suis en plein dedans. J'arrête de compter les années qu'il me reste ! ».

Heureusement, il reste de la beauté dans le métier d'enseignant. C'est le rapport aux élèves, les échanges humains. Cette dimension permet de garder la flamme.

**Vous vous reconnaissez dans ce récit ?
Vous faites face à d'autres difficultés ?**

**N'hésitez pas à m'appeler, Murielle Turchi,
psychologue clinicienne, au SNETAA-FO :
01 53 58 00 30 !**



CPE ET INTERNAT

Le « plan internat », initié par le ministre et lancé au mois de juillet 2019, est désormais sur les rails. Les objectifs annoncés portent sur la revitalisation des structures existantes, l'activation de la création de nouveaux internats de relancer cette structure éducative et pédagogique auprès des élèves qui vivraient dans des lieux éloignés des centres d'activité culturelle et sportive mais surtout de « mieux faire connaître l'internat », qui offre un cadre intéressant en termes d'encadrement, de conditions de travail et de vie.

Les CPE qui officient au sein des internats sont les premiers à connaître et à reconnaître l'importance de l'internat en matière de réussite scolaire.

Ce qui interpelle le SNETAA-FO est encore la fonction managériale orchestrée derrière ce projet. En effet, comme le rappelle le site ministériel de l'Éducation nationale : « Il est « managé » par une équipe dédiée, formée aux métiers de l'internat, pilotée par un chef de projet, responsable de l'animation pédagogique et de la coordination des actions éducatives. »

Nous voici encore dans la fameuse ligne managériale si chère à nos décideurs politiques ! N'en déplaise à certains ou certaines, le CPE n'est pas un manager ! Ou alors un nouveau statut de spécialisation apparaîtrait-il ? La circulaire d'août 2015 rappelle que les CPE organisent l'espace scolaire et la gestion du temps au sein de l'externat, de la demi-pension et de l'internat. Ils sont responsables d'une équipe d'AED qui veille au bon déroulement de la vie en internat, celui-ci fait partie prenante du projet d'établissement.

Le SNETAA-FO sera vigilant dans la mise en place et le rôle de chacun dans ce projet ministériel.

BRÈVES

CONTINUITÉ DES APPRENTISSAGES ET ENSEIGNEMENT À DISTANCE...

Avec la progression des mesures de confinement et les fermetures d'établissements, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé l'accès opérationnel à une plateforme d'enseignement à distance pilotée par le CNED qui permet un « recours massif à l'enseignement à distance ». D'autres moyens de travail en ligne ont été évoqués comme l'ENT, la messagerie électronique, les ressources numériques éducatives mise à disposition par Eduscol, les espaces disciplinaires des sites académiques... Encore faut-il que le foyer de l'élève soit équipé de matériel informatique et connecté au réseau internet...

Espérons que cet épisode ne serve pas de prétexte à un développement accéléré et normalisé de l'enseignement à distance au détriment des cours in vivo...



UTILISATION DES CONTRACTUELS DANS LA FONCTION PUBLIQUE DANS LE VISEUR DE LA COUR DES COMPTES

La Cour des comptes signale, dans un rapport provisoire, des incohérences d'emplois des contractuels dans la fonction publique : « L'emploi d'agents contractuels découle d'une gestion problématique des titulaires de la fonction publique ». Elle rappelle le principe du recours à ce type de personnel « justifié par des nécessités d'ajustement et de flexibilité des emplois publics ». Elle incite donc à revenir aux objectifs strictes de la loi sur la fonction publique du 06 août 2020 qui engage à « permettre en priorité de moderniser et de rendre plus flexible la gestion » des agents contractuels.

POUR QUE VIVE LE BAC PRO AGORA

Le bac pro GA est mort, vive le bac pro AGORA ! L'arrêté du 18 février 2020 créant la spécialité « Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités » est paru J.O. n°0053 du 3 mars 2020. Le SNETAA-FO veillera à ce que sa mise en place s'accompagne d'indispensables campagnes d'information et de formation à destination des professeurs qui en auront la charge. Par ailleurs, nous sommes toujours demandeurs d'une filière tertiaire digne de ce nom, dès le CAP !



DDF

Les DDF destinataires d'une enquête nationale de l'IGESR « la qualité de la formation durant les PFMP » : qu'est-ce que ça cache ? Quelle suite pour les PFMP ? Faut-il craindre une incitation à la mixité des publics ? Faut-il s'attendre à des modifications ? si oui, lesquelles ? Cette enquête demande des heures pour répondre : la bonne idée... Les DDF ne sont-ils pas déjà surbookés avec la DHG ?

Les DDF doivent mettre en place les réformes, doivent arrondir les angles, endurent les pressions administratives et celles qui arrivent de tous côtés ! Ils sont pressurisés. Y aura-t-il un avenir serein pour les DDF ?



LE SAVIEZ-VOUS ?

En cette année importante de débats sur la réforme de la voie professionnelle, les publications sont nombreuses et la sphère médiatique en effervescence. C'est pourquoi nous proposons à tous nos adhérents qui le souhaitent de recevoir la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO. Cette sélection d'articles est réalisée afin de permettre un éclairage sur les thématiques d'actualité, non seulement sur les questions de l'enseignement professionnel mais aussi sur tous les sujets connexes à l'Éducation nationale, la fonction publique, susceptibles de nous intéresser.

Pour recevoir cette revue de presse, il vous suffit de nous transmettre le bordereau suivant dûment complété.

Je souhaite recevoir, par mail, la revue de presse hebdomadaire du SNETAA-FO.

Nom :

Prénom :

Académie :

Mail :

.....

OBLIGATION DE FORMATION DES 16-18 ANS

Souvent mise en avant comme « La » solution alternative à l'abandon scolaire, les Écoles de la deuxième chance seraient en passe de bénéficier de la décision d'obligation de formation pour les 16-18 ans que le gouvernement pourrait prendre dès septembre 2020. Un objectif de création de 2000 parcours est déjà envisagé pour 2022. Et si les moyens pouvaient être mis en amont pour donner une véritable première chance à tous ?

RECOMMANDATIONS DU MEN FACE

AU RISQUE ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Le ministère de l'Éducation nationale transmet régulièrement les recommandations initiées par le ministère de la Santé pour limiter la propagation du covid-19. Il y ajoute les principes de la « continuité des apprentissages en cas d'éloignement temporaire ou de fermeture d'écoles ou d'établissements ».

Ces recommandations s'organisent autour de deux points : le confinement pendant 14 jours à domicile des élèves considérés « à risque » (retour d'un voyage à l'étranger en zones infectées, d'un séjour dans un cluster du territoire ou ayant été en contact avec un personne qui a déclenché la maladie), la fermeture d'écoles ou d'établissement décidée par la préfecture.

Le personnel est tenu également de se déclarer auprès de son administration s'il s'est trouvé en situation à risque pendant ses congés. Il sera couvert soit par un certificat médical, soit il lui est proposé de continuer ses fonctions par télétravail, soit il peut bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence (ASA). Ces mesures préventives de confinement n'entraînent « aucune journée de carence ».



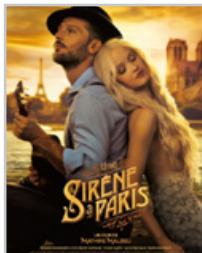


RADIOACTIVE

Paris, fin du 19^e siècle. Marie est une scientifique passionnée, qui a du mal à imposer ses idées au sein d'une société dominée par les hommes. Avec Pierre Curie, ils mènent leurs recherches sur la radioactivité et finissent par découvrir deux nouveaux éléments qui leur vaut le prix Nobel.

biopic | drame

EN SALLES LE 11 MARS 2020



UNE SIRÈNE À PARIS

Crooner au cœur brisé, Gaspard s'était juré de ne plus retomber en amour. Quant à Lula, jolie sirène, elle n'a que le chant pour se défendre des hommes, en faisant s'emballer leur cœur jusqu'à l'explosion. Et à chanter d'une même voix...

comédie | fantastique

EN SALLES LE 11 MARS 2020



POLICE

Virginie, Erik et Aristide, trois flics parisiens, se voient obligés d'accepter une mission inhabituelle : reconduire un étranger à la frontière. Sur le chemin de l'aéroport, Virginie comprend que leur prisonnier risque la mort s'il rentre dans son pays. Face à cet insoutenable cas de conscience, que faire ?

thriller | policier

EN SALLES LE 01 AVRIL 2020

LES BAUX-DE-PROVENCE



LES CARRIÈRES DE LUMIÈRES

DALÍ, L'ÉNIGME SANS FIN

« Je serai un génie et le monde m'admira ». Dalí semble avoir eu raison de ne pas sous-estimer son talent : plus de 30 ans après sa mort, son surréalisme résonne encore en chacun de nous.

Jusqu'au 03 janvier 2021

QUIMPER



MUSÉE DES BEAUX ARTS

RAOUL DUFY - LES ANNÉES FOLLES

La mer, les régates, la musique, et les fêtes ornent les peintures et les dessins de l'un des artistes français les plus marquants du XX^e siècle. Trois cents créations exposées dans cette rétrospective fabuleuse.

Jusqu'au 04 mai 2020

SIVIGNON



MUSÉE DU POILU

LES CHEFS-D'OEUVRES DES POILUS

Saviez-vous que certains poilus consacraient leur temps libre au façonnage d'objets d'art ? Briquets ou avions miniatures, plus de 1000 objets artistiques du terrible quotidien des soldats français.

Collection permanente

PARIS



MUSÉE D'ORSAY

AU PAYS DES MONSTRES

Découvrez l'univers sympathiquement monstrueux de Léopold Chauveau au fil d'une exposition absolument étrange ! Un trait synthétique, précis et incisif, un style naïf et des décors simplifiés. Éblouissant !

Jusqu'au 28 juin 2020

TOUQUET-PARIS-PLAGE



VILLA WAY SIDE - MUSÉE

DE L'OP ART AU FOLKLORE PLANÉTAIRE

Des losanges jaunes, des carrés bleus, des triangles rouges. Victor Vasarely est l'un des artistes les plus reconnaissables au monde, pourtant tombé en désamour après son succès des années 70.

Jusqu'au 26 avril 2020

CLERMONT-FERRAND



FRAC AUVERGNE

AGNÈS GEOFFRAY

Les images ont un pouvoir immense, une puissance de vérité et de falsification indiscutable. Agnès Geoffray réfléchit continuellement au statut de l'image, à son potentiel fictionnel.

Jusqu'au 03 mai 2020

FICHE DE MISE À JOUR ET D'INSCRIPTION 2019-2020

Nom
 Nom de jeune fille
 Prénom
 Date de naissance
 Adresse
 Code postal Ville
 Tel. fixe Tel. portable
 Adresse mail :

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe Classe Normale Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle

PLP AED / EAP Professeur Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT

Discipline Autre

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2018/2019

Lycée Professionnel SEGPA (Collège)
 Lycée Polyvalent (SEP) EREA
 Autre

Nom d'Établissement :

Académie :

JE CALCULE MA COTISATION

Cotisation en fonction de mon grade

Quotité : Échelon :

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail) **TOTAL : €**

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO 24 rue d'Aumale, 75009 Paris

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

**N'OUBLIEZ PAS DE
 JOINDRE VOTRE RIB AVEC
 VOS CODES IBAN ET BIC !**

Fait à :
 Le

Nom et adresse du créancier :
 SNETAA-FO, 24 rue d'Aumale - 75009 Paris
 N° Identifiant Créancier (ICS) : FR23ZZZ540565

SIGNATURE (obligatoire) :

UNE
 ADHÉSION DE

127 €



-66% DE DÉDUCTION
 FISCALE



COÛT RÉEL

43,18 €

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

TARIF MÉTROPOLE

| Éch. | Classe normale | Hors classe | Classe exceptionnelle | Non-titulaires | |
|------|----------------|-------------|--------------------------------|----------------------------|-------------------|
| 1 | 127 € | 245 € | 293 € | Indice | Cotisation |
| 2 | 175 € | 265 € | 308 € | moins de 450 | 81 € |
| 3 | 181 € | 276 € | 320 € | de 450 à 500 | 111€ |
| 4 | 200 € | 297 € | 336 € | de 500 à 700 | 137 € |
| 5 | 208 € | 314 € | | au delà de 700 | 160 € |
| 6 | 214 € | 326 € | | Cotisations Uniques | |
| 7 | 225 € | | | Sans solde | 29€ |
| 8 | 236 € | | HAE 2 : 370 € HAE 1 : 354 € | EAP | 49€ |
| 9 | 250 € | | | Stagiaires | 99€ |
| 10 | 269 € | | | Retraités titulaires | 135€ |
| 11 | 285 € | | | Retraités contractuels | 49€ |

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

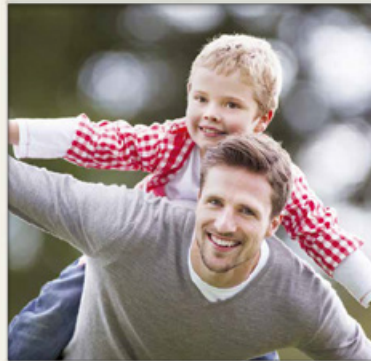
Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 127 € ne vous coûte finalement que 43,18 € après déduction fiscale, soit 3,60 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,60 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

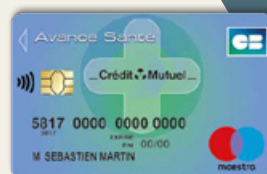
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ



AU CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT, ON AVANCE VOS FRAIS DE SANTÉ.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

0€
À AVANCER
SUR VOS FRAIS
DE SANTÉ



Crédit Mutuel

Enseignant

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,8 millions de clients-sociétaires.